



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/POL/INF/1

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

Éléments marquants des activités sectorielles du second semestre de 2013

Résumé: Le présent document donne un bref aperçu de certains éléments marquants des activités sectorielles menées à bien entre septembre et décembre 2013.

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Aucun.

1. Avec l'assistance du Bureau, des discussions ont eu lieu aux Philippines entre la Commission de la fonction publique, le ministère du Travail et de l'Emploi et les syndicats; il s'agissait d'élaborer un plan d'action dans le cadre du suivi de travaux antérieurs destinés à promouvoir la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et, à cet effet, de fixer un objectif pour sa ratification par les Philippines en octobre 2014. Au titre de ce suivi, on peut également noter la publication, en espagnol et en portugais, du manuel de formation intitulé «Promouvoir la négociation collective et le règlement des conflits dans la fonction publique» ainsi que la réalisation d'une analyse des lacunes de la législation en Grèce.
2. Suite à la décision prise par les hauts responsables du programme d'ONU-Eau, lors de la 19^e session (29-31 août 2013, Stockholm, Suède), de désigner l'OIT comme institution chef de file de la campagne pour la Journée mondiale de l'eau 2016, la collaboration entre l'OIT et les organisations membres d'ONU-Eau, qui est l'organe chargé de la coordination inter-agences pour toutes les questions liées à l'eau douce et à l'assainissement, sera encore renforcée. Le thème choisi pour la Journée mondiale de l'eau 2016 (Eau et emploi) devrait donner à l'OIT l'occasion d'améliorer la cohérence des politiques dans le contexte des travaux d'ONU-Eau.
3. Dans le cadre du suivi du Forum de dialogue mondial de 2009 consacré à l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur de la finance, une réunion sous-régionale tripartite s'est tenue à Santiago (Chili) du 7 au 9 octobre 2013. A cette occasion, les participants, venus de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, ont étudié les moyens d'anticiper et d'amortir les conséquences de la crise financière sur les travailleurs du secteur.
4. Dans le cadre de ses travaux sur le secteur du tourisme, le BIT a renforcé ses liens avec d'autres institutions et programmes des Nations Unies. Il a notamment participé à la réunion du groupe d'experts ad hoc organisée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme pour le développement. Cette réunion (29 et 30 octobre 2013), consacrée à l'écotourisme, à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement, visait à donner suite aux paragraphes 130 et 131 du document final¹ de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est tenue en juin 2012. Les recommandations qu'elle a formulées devraient aider les pays participants, en particulier les petits Etats insulaires en développement et d'autres pays qui disposent d'attraits ou de ressources touristiques (côtes, montagnes, forêts, lacs, déserts), à développer leur potentiel dans le domaine de l'écotourisme.
5. Le BIT a également participé et contribué aux travaux de la Commission pour le dialogue social sectoriel dans l'hôtellerie et la restauration (HORECA), qui envisage d'élaborer un «passeport qualité» à l'échelle de l'Union européenne pour améliorer la mobilité et les compétences des travailleurs du secteur.
6. Juste avant le Troisième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé, du 10 au 13 novembre 2013, l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé à Recife (Brésil) une réunion consacrée à la sécurité, à la sûreté, au bien-être et à la motivation des professionnels de la santé travaillant dans un contexte difficile. Un nouvel outil intitulé «HealthWISE: Améliorer les conditions de travail des professionnels de la

¹ «L'avenir que nous voulons», disponible à l'adresse http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288.

santé» y a été présenté pour la première fois. Constitué d'un manuel d'action et d'un guide du formateur cet outil vise à permettre aux professionnels de la santé de prendre des mesures pour améliorer leur environnement de travail. Elaboré en 2010 par le BIT, en collaboration avec l'OMS, il a été testé sur le terrain au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Thaïlande en 2011, avant de subir une révision substantielle en 2012-13.

7. Dans le cadre de la coopération entre l'Union postale universelle (UPU) et l'OIT, un séminaire de trois jours s'est tenu à St Julian (Malte) du 17 au 19 septembre 2013. Consacré à des thèmes divers – problèmes environnementaux et économiques, égalité entre hommes et femmes, dialogue social, VIH/sida dans le monde du travail, prise en compte des questions d'emploi et de travail décent dans les services postaux de la région méditerranéenne –, ce séminaire a montré comment le développement durable améliore les performances et favorise l'innovation dans les services postaux. Il a été l'occasion d'échanger des bonnes pratiques sur le développement durable et le travail décent et de discuter des problèmes touchant au développement durable et aux pratiques novatrices dans ce domaine. Le séminaire a également permis de recenser les mesures à prendre dans la région compte tenu des ressources disponibles et de la législation locale. Il a facilité la préparation et l'adoption d'un plan d'action sur les priorités en matière de développement durable et permis de préciser les mesures que les membres de l'Union pour la Méditerranée (EUROMED) doivent prendre sans tarder en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, le handicap, le dialogue social, la sécurité et la santé au travail et le VIH/sida, ainsi que les problèmes économiques et environnementaux. Le Bureau a organisé une partie du séminaire, sous la forme d'exposés et de travaux de groupe: égalité entre hommes et femmes, handicap, VIH/sida dans le monde du travail, sécurité et santé au travail, dialogue social. Le séminaire a réuni des hauts fonctionnaires des services postaux de plusieurs membres de l'EUROMED (l'Egypte, la France, la Jordanie, Malte, le Maroc, le territoire palestinien occupé) ainsi que des participants d'UNI Global Union.
8. Afin de promouvoir la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a tenu à Makassar (Indonésie), les 12 et 13 septembre 2013, une Réunion régionale sur le travail dans la pêche intitulée «Améliorer la base de connaissances et le partage des bonnes pratiques pour la protection des travailleurs migrants». La réunion visait plusieurs objectifs: présenter les normes internationales sur le travail dans la pêche, partager des informations sur le cadre politique et législatif national des Etats membres de l'ASEAN et diffuser les expériences et les bonnes pratiques en matière de protection des pêcheurs migrants. Des débats ont été menés sur la convention n° 188 et sur la manière dont elle pourrait être utilisée pour traiter les problèmes rencontrés dans ce domaine. Les participants ont adopté une série de recommandations et de conclusions. La réunion était organisée par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Emigration de l'Indonésie, en coopération avec l'OIT et le projet TRIANGLE de l'ASEAN, avec un financement du gouvernement du Canada. La convention n° 188 a également été examinée dans le cadre de consultations destinées à faire évoluer la législation et la pratique en Thaïlande pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de la pêche (Bangkok, 9 et 10 septembre 2013).
9. Pour promouvoir la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), et la convention n° 188, le BIT a notamment participé à des ateliers, dont celui organisé par la Fédération des syndicats de Chine (ACFTU) à Beijing (Chine), les 27 et 28 novembre 2014, destiné à aider le pays à se préparer à ratifier la MLC, 2006, et celui sur l'inspection du travail qui a eu lieu au Centre international de formation de Turin, du 14 au 17 octobre 2013. Ce dernier portait principalement sur des questions liées à l'inspection du travail et contribuera à l'élaboration d'un projet de directives destiné à une réunion d'experts qui se tiendra pendant la période biennale 2014-15.

- 10.** En octobre 2013, le projet de Directives révisées OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (édition 1997) a été soumis à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), qui devrait l'adopter lors de la 76^e session de la Commission des transports internes (qui doit se tenir les 26 et 27 février 2014). Après leur adoption par la CEE, les directives seront soumises à la 93^e session du Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI) (mai 2014), puis au Conseil d'administration à sa 322^e session (octobre-novembre 2014).
- 11.** Outre une étude sur les conditions de vie et de travail dans la navigation intérieure en Europe ², qui a été présentée au cinquième Congrès de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) (Strasbourg, France, 3 décembre 2013), deux autres documents portant sur des questions maritimes ont été publiés en décembre 2013: un document de travail sur la politique des entreprises du secteur des transports en matière de conditions de travail et de ressources humaines, qui porte sur l'égalité entre hommes et femmes, les possibilités de promotion et de carrière qui s'offrent aux femmes et les obstacles que ces dernières rencontrent dans ce secteur ³, une note de synthèse sur les politiques destinées à promouvoir l'emploi des femmes dans le secteur des transports par la prévention de la violence sur le lieu de travail ⁴.
- 12.** Dans le cadre de l'initiative menée au Malawi en vue d'assurer la sécurité alimentaire par le travail décent ⁵, les capacités des vulgarisateurs agricoles et des inspecteurs du travail ont été renforcées afin de mettre en place un cadre réglementaire propice à la promotion du travail décent dans l'agriculture (octobre 2013). L'objectif était de familiariser les intéressés avec les principes fondamentaux des conventions sur l'inspection du travail afin de promouvoir l'application d'une stratégie d'inspection, assortie de sanctions, qui favorise la diffusion du travail décent dans le secteur agricole. Au Malawi également, un projet de plan de développement a été élaboré pour essayer de lever les obstacles au travail décent dans les chaînes de valeur du soja dans les districts de Lilongwe et de Kasungu. Ce plan d'action est fondé sur une analyse participative des chaînes de valeur et sur une évaluation des besoins de formation, qui ont donné lieu à une série d'ateliers à l'intention des promoteurs locaux de l'initiative et à des visites sur le terrain qui se sont déroulées en octobre et novembre 2013. L'évaluation des besoins de formation concerne aussi bien les auteurs que les bénéficiaires de l'initiative. L'analyse participative porte notamment sur les institutions d'appui, les politiques et les problèmes à régler.
- 13.** Pour contribuer davantage au développement du dialogue social sur le travail décent dans l'agriculture et les secteurs connexes au Malawi, le BIT a également participé à deux groupes de travail techniques dans le cadre de l'Approche à l'échelle du secteur agricole (ASWAp), qui est le principal outil de coordination des politiques dans le domaine de l'agriculture: le groupe de travail technique sur la sécurité alimentaire et la gestion des risques et le groupe de travail technique sur l'agriculture commerciale, l'industrie agroalimentaire et la recherche de nouveaux marchés. La stratégie du Malawi en matière de travail décent et de sécurité alimentaire prévoit la création d'une commission

² http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_234892/lang--en/index.htm

³ http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_234880/lang--en/index.htm

⁴ http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_234882/lang--en/index.htm

⁵ Pour de plus amples informations sur l'approche sectorielle relative au travail décent dans la chaîne mondiale d'approvisionnement, voir les documents GB.312/POL/7 et GB.312/PV, paragr. 398.

composée de représentants du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des organisations de producteurs, qui examinerait périodiquement les problèmes liés au travail décent qui se posent dans l'agriculture et les secteurs connexes.

- 14.** En Indonésie, suite à des consultations avec le gouvernement central de Jakarta, un atelier de deux jours sur la promotion du travail décent dans les chaînes de valeur agroalimentaires s'est tenu à Kupang les 9 et 10 septembre 2013. Y ont entre autres participé le vice-gouverneur de la province du Nusa Tenggara Timur, des représentants de l'Agence provinciale de planification (BAPPEDA), des ministères de l'Agriculture et de la Main-d'œuvre de cette province, de l'Association des employeurs, des syndicats, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans le cadre de l'atelier, des exposés ont été présentés sur divers aspects de l'industrie agroalimentaire dans la province du Nusa Tenggara Timur, sur le rôle du travail décent dans le développement des chaînes de valeur et sur le concept de travail décent à l'appui de la sécurité alimentaire; un travail de groupe a également été effectué pour identifier les principaux éléments de certaines chaînes de valeur agroalimentaires, les acteurs clés et les obstacles existants et potentiels à un plus ample développement de ces chaînes. En décembre 2013, le BIT a engagé les premiers travaux de démarrage du programme concernant le travail décent à l'appui de la sécurité alimentaire et du développement rural durable dans la province du Nusa Tenggara Timur dans le cadre de l'initiative pilote relative au domaine de première importance concernant le travail décent dans l'économie rurale. Le programme sera mis en œuvre sous la direction du ministère du Développement des régions défavorisées, avec l'appui d'autres ministères et en partenariat avec la FAO.